



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 juin 2019

n° 092-19

**Objet :** *RS - Demandes de subventions pour les années 2019-2022 à l'Agence de l'eau dans le cadre du 11e programme d'action "Sauvons l'eau"*

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 28

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
<b>Cognin</b>	Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 20

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Pierre Perez - Damien Regairaz - Alain Thieffemat - Sylvie Vuillemeret

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 27 juin 2019

délibération n° 092-19

objet **RS - Demandes de subventions pour les années 2019-2022 à l'Agence de l'eau dans le cadre du 11e programme d'action "Sauvons l'eau"**

---

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que l'Agence de l'eau établit tous les six ans un programme d'action qui définit la fiscalité de l'eau et les enveloppes financières allouées en fonction d'objectifs construits en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau.

L'amélioration de l'état des eaux, l'adaptation des territoires au changement climatique et l'aide aux collectivités pour investir en matière d'eau potable et d'assainissement sont les trois enjeux du 11<sup>ème</sup> programme « Sauvons l'eau », dont les priorités sont :

- lutter contre toutes les formes de pollution pour poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux,
- mieux partager et économiser l'eau dans un contexte où la disponibilité de la ressource diminue et les sols s'assèchent,
- redonner aux rivières leur fonctionnement naturel, sauvegarder les milieux humides et littoraux et préserver la biodiversité,
- accompagner la restructuration des services publics d'eau et d'assainissement vers une gestion durable.

Les opérations projetées pour les années 2019-2022 par Grand Chambéry font l'objet d'un programme d'action décliné sous forme de fiches actions validées par l'Agence de l'eau. Les dossiers pour l'obtention des aides prévisionnelles allouées sont récapitulés en annexe. Ils devront être déposés auprès de l'Agence de l'eau pour l'obtention de subventions à hauteur de 30 à 70 % des montants d'investissement.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** les demandes de subventions pour les années 2019-2022 auprès de l'Agence de l'eau,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette démarche,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 092-19

Objet de l'acte : RS - Demandes de subventions pour les années 2019-2022 à l'Agence de l'eau dans le cadre du 11e programme d'action "Sauvons l'eau"

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 27 juin 2019

Annexe(s) : Fiches actions, Liste demandes de subventions

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H22242H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22242H1

Date de transmission en Préfecture : 08 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 08 juillet 2019